APPEL À PROJETS 2023 - ASSOCIATIONS

« ACCESSIBILITE DE L’ALIMENTATION GOOD FOOD»



Text

Description automatically generatedUne image contenant texte

Description générée automatiquement

MODALITéS DE L’APPEL

1. **CADRE GENERAL DE L’APPEL ET OBJECTIFS**

La Stratégie Good Food (2022-2030) a pour but de développer un système alimentaire qui réponde à des enjeux multiples (écologiques, sociaux, économiques, d’emplois et de santé en Région bruxelloise). Cette stratégie se matérialise par un partenariat de Bruxelles Environnement avec de multiples acteurs de la Région de Bruxelles-capitale.

Rendre l’alimentation saine, de qualité et durable accessible à tou·te·s, y compris aux personnes en situation de précarité, en tenant compte des principes de choix, de plaisir et de dignité des personnes, exige de renforcer les liens entre les domaines de l'alimentation, de l'action sociale et des politiques de santé au niveau des secteurs, des administrations, et du politique.

Une première étape dans ce sens a été franchie en réunissant différents acteurs des filières sociale et santé autour de la stratégie Good Food portée par Bruxelles Environnement[[1]](#footnote-1).

Le Plan Social Santé Intégré 2023 (Brussels Takes Care) et son volet 2, le Plan Promotion de la Santéparticipent également à la mise en place d’une stratégie visant à réduire les inégalités sociales de santé en proposant diverses mesures pour améliorer la santé et le bien être des Bruxelloises et Bruxellois.

Dans le cadre de cet appel à projet à destination des associations, Bruxelles Environnement, la Commission communautaire française (COCOF) collaborent afin de proposer un appel permettant de s’engager dans une approche conjointe et cocréée.

La Stratégie Good Food prévoit un axe de travail fort sur la thématique de l’accessibilité de l’alimentation Good Food et ambitionne que **tou·te·s les Bruxellois·es** aient accès à des aliments Good Food **adaptés à leurs besoins**, dans le respect d'un **prix juste** pour les producteurs·rices.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Région bruxelloise implique les acteurs·rices **du secteur social et de la santé** et adopte une approche de l'alimentation **« par quartier »**, au plus proche des citoyen·ne·s.

La Stratégie Good Food est consultable via le lien suivant : <https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/GF_A4_strat_FR_def_11.pdf>

**Qu’est-ce la Good Food ?**

On entend par ≪ régimes alimentaires Good Food ≫/ ≪ assiette Good Food ≫ / ≪ la Good Food ≫ etc., des régimes alimentaires de haute qualité nutritionnelle et présentant des avantages pour la santé. Ils permettent le développement optimal de tous les individus et de soutenir le fonctionnement ainsi que le bien-être physique, mental et social à toutes les étapes de la vie, pour les générations actuelles et futures ainsi que de contribuer à la prévention de toutes les formes de malnutrition (c’est-à-dire la sous-nutrition, les carences en micronutriments, le surpoids et l’obésité), et de réduire les risques de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. Ces régimes atténuent leurs impacts environnementaux liés au changement climatique et à la biodiversité et sont respectueux du bien-être animal. Ils sont acceptables et abordables pour tou·te·s, y compris les groupes à faibles revenus. Les régimes alimentaires sains et durables doivent associer toutes les dimensions de la durabilité afin d’éviter toute conséquence indésirable.

Concrètement, le régime alimentaire Good Food se traduit par une assiette constituée :

* d’un menu sain et savoureux,
* faisant la part belle aux fruits, légumes, légumineuses, fruits à coques et céréales complètes,
* limitant les sucres, le sel, les aliments trop gras.

Le repas Good Food est cuisiné à base :

* d’ingrédients frais et de saison,
* de préférence bio,
* un maximum locaux
* limitant les protéines animales (moins et de meilleure qualité)
* favorise les protéines végétales
* limite fortement les pertes alimentaires.

Le portail [Good Food](https://goodfood.brussels/) regroupe toute l’information concernant la Stratégie Good Food. Vous y retrouverez également de la documentation et des exemples inspirants au sein de la catégorie « [Ressources](https://goodfood.brussels/fr/ressources) ».

Les **Plan Social Santé Intégré 2023** (Brussels Takes Care) et le **Plan Promotion de la Santé** comprennent tous deux des priorités portant sur l’amélioration de l’accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour la population générale et plus spécifiquement pour des publics vulnérables. Le présent appel à projet s’inscrit donc pleinement dans le cadre de ces priorités.

Les quatre axes qui structurent le Plan Social Santé Intégré sont :

* Améliorer la qualité de vie et la santé et réduire les inégalités sociales et de santé,
* Garantir l’accès aux droits et aux services,
* Améliorer la structure et la coordination de l’offre des services d’aide et de soins ; et
* Co-construire une politique social-santé intégrée.

Aussi, une des priorités du volet promotion de la santé du Plan Social Santé Intégré est d’améliorer le bien-être et la santé en agissant sur les environnements favorables à la santé comme l’est l’alimentation.

**2) L’ACCESSIBILITÉ DE L’ALIMENTATION GOOD FOOD**

L’alimentation est un déterminant qui influence la santé, relevant de comportements et de choix individuels, mais liés aux conditions socio-économiques des personnes. L’accessibilité à l’alimentation Good Food est, elle aussi, marquée par les inégalités sociales, qui ont une répercussion sur les pratiques alimentaires de chacun·e. L’alimentation remplit également les fonctions de liens sociaux.

Il existe une multitude de déterminants individuels et collectifs qui influencent les choix et les comportements alimentaires. En fonction des lieux de vie notamment, des différentes habitudes d’achat, de consommation, et du pouvoir d’achat, les publics sont confrontés à des freins différents, qu’il convient de lever pour permettre une meilleure accessibilité.

C’est pourquoi la Stratégie Good Food se donne donc comme objectif d’agir sur l’ensemble des déterminants en agissant de manière transversale et contextuelle et non pas uniquement sur les responsabilités individuelles.

Il s’agit de développer tant l’accessibilité géographique, financière que culturelle de la Good Food, en vue de susciter l’adhésion de tou·te·s les Bruxellois·es à la Good Food, et d’entrainer des adaptations de régimes alimentaires vers des régimes moins impactants pour l’environnement et meilleurs pour la santé et le bien-être animal. Une attention particulière est apportée aux Bruxelloi·s·es dont le contexte d’achat ne permet pas toujours de s’alimenter via les canaux de consommation habituels.

Les leviers pour rendre la Good Food plus accessible dans les différents quartiers bruxellois sont variés. Il n’existe pas de levier universel solutionnant la question, mais une multitude de dispositifs qui favorisent les accès et permettent aux Bruxellois.es de faire évoluer leurs habitudes et choix alimentaires. Les éléments qui influencent cette accessibilité ne se résument pas aux aspects financiers uniquement, et la disponibilité de l’offre ne garantit pas non plus son accessibilité.

**Objectif de l’appel à projet**

L’appel à projet a pour vocation de soutenir l’émergence de projets au sein des quartiers peu approvisionnés en Good Food accessible, et d’y développer des actions structurelles qui favorisent l’accessibilité de la Good Food.

La participation des publics est primordiale dans ce cadre. Il s’agit de développer une solution sur mesure et adaptée aux réalités et besoins des populations habitant les différents quartiers bruxellois.

La priorité est de travailler avec les publics ayant de faibles revenus, les jeunes (hors public scolaire de 16-34 ans qui semblent moins informés sur la Stratégie que la moyenne de la population, mais qui sont majoritairement disposés à faire évoluer leurs habitudes alimentaires et comportements), et les habitant·e·s des quartiers prioritaires social-santé.

L’appel à projet encourage les collaborations entre plusieurs acteurs d’un même quartier afin de développer des projets ayant le plus grand impact possible.

**Les quartiers prioritaires social-santé-Good Food**

La stratégie Good Food vise à soutenir des projets dans une série de quartiers qui ont été identifiés comme prioritaires. Les projets prenant place au sein de ces quartiers bénéficieront d’une majoration de cotation dans les critères de sélection (voir critères de sélection).

* FR : <https://goodfood.brussels/fr/content/les-quartiers-prioritaires>
* NL : <https://goodfood.brussels/nl/content/de-prioritaire-wijken>

Travailler à l’échelle d’un quartier, d’une zone géographique délimitée, permet d’offrir des possibilités en matière de coordination des ressources, d’intégration des thématiques et d’action en faveur de publics spécifiques. Il est possible d’agir activement sur le bien-être des habitant·e·s.

**Exemples de projets attendus dans le cadre de cet appel *(non exhaustif)*** :

* Développer un projet d’accessibilité financière en agissant sur l’offre directement. Mise en place d’un projet d’offre alternative permettant de répondre aux objectifs de public et de besoins de ces publics
  + Exemples :

- *mise en place d’un restaurant participatif de quartier,*

*- développement d’un tiers-lieu dédié à l’alimentation (pôle alimentaire Good Food au sein d’un quartier) avec la mise en lien de projets de cuisines de quartier, d’activités et projets santé-nutrition, accessibilité à l’alimentation*

*- projets d’épiceries de quartier solidaires accessibles aux faibles revenus appliquant des prix différenciés*

*- Restaurant solidaire*

*- Cuisine partagée*

*- etc.*

* Développer un projet d’accessibilité géographique en développant de nouvelles solutions d’offre, par exemple une épicerie durable mobile etc.
* Développer un projet de santé préventive à l’échelle d’un quartier en lien avec l’alimentation.
* Accessibilité symbolique et culturelle : développer un partenariat avec une structure de vente pour développer/adapter une offre correspondante à la demande d’un public non touché actuellement.
* Développer un projet spécifiquement adressé aux familles monoparentales.
* Projet d’accès à l’alimentation et de santé préventive d’un Plan de Cohésion Sociale (PCS) à l’échelle d’un quartier en collaboration avec d’autres structures associatives (une maison médicale par exemple), mise en place d’une dynamique transversale à la thématique de l’alimentation (groupements d’achats, mais aussi facilitation de l’acte de se nourrir: cuisines collectives de quartier, etc.)
* Projet touchant les jeunes étudiants – 18/25 ans dans une perspective de meilleure accessibilité financière, géographique et d’appropriation/compréhension des enjeux (ex : au sein d’un quartier d’une haute école, d’une université etc.)
* Projet de production/autoproduction pour lever le frein de l’accessibilité financière : projet d’autoproduction porté par plusieurs structures associatives à visée sociale au sein d’un quartier défini. Cette coopération vise à inclure les bénéficiaires du quartier. Les productions peuvent assurer l’approvisionnement d’une cuisine partagée de quartier.
* Initiative et phase pilote de sécurité sociale alimentaire
* *Etc.*

**CE QUE NOUS NE RECHERCHONS PAS DANS CET APPEL À PROJETS**:

* Les projets ponctuels (« one-shot ») n’étant pas pérennes à l’issue du subside,
* Les approches généralistes (type grand public confondu), qui ne ciblent pas un public ou quartier spécifique et n’identifie pas les freins à lever,
* Les projets qui visent l’animation de jardins partagés, d’ateliers de cuisine ou de jardinage pour seule visée, sans changement concret de consommation,
* Les projets de lutte contre le gaspillage alimentaire ou d’aide alimentaire basés sur la collecte et la redistribution d’invendus pour seule visée,
* L’alimentation uniquement comme un support d’insertion par l’activité économique ou pour construire du lien social sans un but de changement de comportement alimentaire,
* La production d’outils pour seule visée,
* La mise en place de supermarchés coopératifs
* La mise en place de groupements d’achat (GASAP, GAC, VRAC etc.) ne sera pas soutenue dans la mesure où cela fait l’objet d’autres financements.

1. **PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET CALENDRIER**

Le processus de sélection est organisé en **deux étapes**.

**ETAPE 1 : remise d’une note d’intention et jury de pré-sélection >> pour le mercredi 31/05/23 - 12H**

Les associations souhaitant participer à l’appel à projet sont invitées à remettre une note d’intention pour le **31/05/23** à **12h** à l’aide du document « Note d’intention ». Cette étape, quoique non obligatoire, est vivement recommandée. Ces notes d'intention seront analysées par un jury qui conseillera utilement les porteurs de projets. Le cas échéant, les idées de projet trop éloignées des objectifs de l'appel pourront être réorientées.

Le jury est composé : des représentant·e·s du Ministre de l’environnement, de l'Action sociale et de la santé et de la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (observat·eur·ice·s); d’expert·e·s thématiques de Bruxelles Environnement (voix délibérative) ; d’expert·e·s thématiques de la Commission communautaire française (COCOF) (voix délibérative).

**ETAPE 2: remise d’un dossier de candidature >> pour le lundi 03/07/23**

Les porteurs de projets remettent un dossier de candidature complet à l’aide du document « Dossier de candidature » pour le **03/07/23** à **12h**.

Les projets répondant aux critères de recevabilité seront évalués et sélectionnés par le jury final. La sélection se fera sur base d’un comparatif entre les différents projets éligibles selon les critères de sélection et ce, jusqu’à épuisement du budget disponible.

Le jury est composé : des représentant·e·s du Ministre de l’environnement, de l'Action sociale et de la santé et de la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (observat·eur·ice·s); d’expert·e·s thématiques de Bruxelles Environnement (voix délibérative) ; d’expert·e·s thématiques de la Commission communautaire française (COCOF) (voix délibérative) ; et d’expert·e·s indépendant·e·s spécialistes du thème (voix délibérative).

**A QUI S’ADRESSE L’APPEL A PROJETS ?**

Les structures éligibles pour cet appel à projets sont des organisations à but non lucratif, telles que :

* des associations sans but lucratif (asbl)
* des associations internationales sans but lucratif (AISBL)
* des associations de fait
* des institutions d’utilité publique

L’appel à candidatures s’adresse à toutes les associations actives sur la Région de Bruxelles-Capitale.

L’appel à projet encourage les associations à développer un partenariat avec des organismes divers (autres associations de terrain, sociétés de logements sociaux, entreprises, commerces, communes et CPAS,…). Dans le cadre de cet appel, une seule association porte le projet administrativement. Par contre, il est permis de prévoir dans le budget, d’avoir recours aux services rétribués d’une association ou de prestataires externes (tels qu’un partenaire privé par exemple).

**CRITÈRES DE RECEVABILITÉ**

1. Le projet doit être porté par une association active sur la Région de Bruxelles-Capitale (le siège social ne doit pas impérativement se trouver à Bruxelles, mais le projet doit concerner des Bruxellois·e·s.),
2. Le projet doit se dérouler en Région de Bruxelles-Capitale et s'adresser à un public qui habite ou est présent à Bruxelles,
3. Le projet doit être en adéquation avec les principes Good Food (production alimentaire locale, autoproduction, consommer local et de saison, de préférence bio, en circuits courts, réduction du gaspillage alimentaire, réduction des protéines animales, privilégier le fait maison), du plan social santé intégré 2023 et du plan de promotion de la santé 2023-2027
4. Le projet doit être en adéquation avec l’objectif de l’appel
5. Le projet doit avoir été introduit dans les délais, à l’aide du formulaire prévu par l’administration.

**Etape 1** : La note d’intention : dûment complétée et signée par les personnes habilitées à engager l’association et accompagnée d’une ventilation budgétaire.

**Etape 2** : Le dossier de candidature. Il doit être dûment complété et signé par les personnes habilitées à engager l’association et accompagné d’une ventilation budgétaire, ainsi que toutes les pièces administratives requises.

**CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS**

Les projets éligibles font l’objet d’une sélection par le jury grâce aux critères de sélection suivants :

1. La **plus-value du projet** est claire par rapport à une situation existante (que ce soit par la forme du projet, le contenu, les collaborations et les synergies qu’il développe, les publics qu’il cible etc.). Le subside ne refinance pas un même projet ayant déjà bénéficié d’un subside de Bruxelles Environnement ou de la COCOF. Les projets soutenus ne peuvent pas déjà exister tels quels, il doit s’agir, soit de nouvelles actions, soit d’une montée en puissance d’une action existante. (10 points)
2. **L’impact environnemental** du projet: le projet vise un impact environnemental important. Il concoure à l’accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes.(10 points)
3. **La pérennité du projet** : le projet vise la pérennité à l'issue du financement régional. Le subside permet l’impulsion du projet, son autonomisation financière doit pouvoir être assurée que ce soit par le montage d’un modèle économique pérenne et réaliste au terme du subside, ou par l’intégration à terme du projet au sein des missions de l’asbl ou par la variation des sources de financement. (10 points)
4. **Qualité du montage de projet** : (10 points) Les actions proposées concourent et suffisent à l’atteinte de l’objectif du projet. Les moyens mis en œuvre sont adéquats pour le mener dans de bonnes conditions. Les imprévus sont minimisés et anticipés.La pertinence et la qualité méthodologique du projet sont développées au sein du dossier de candidature, ils répondent aux points suivants:

* la méthode est décrite de manière complète et le projet est crédible
* l'identification du groupe ciblé et sa pertinence par rapport au projet
* la qualité du consortium d’associations partenaires : les collaborations mises en place disposent de compétences complémentaires et d’une bonne capacité à mener le projet
* le planning proposé et la compatibilité avec le subside
* la concordance du projet avec le budget demandé (budget prévisionnel détaillé, réaliste et équilibré)

1. **Critères de suivi, d’évaluation et de valorisation du projet**: (10 points)

* Les projets doivent proposer des indicateurs d’évaluation précis (qualitative et quantitative) permettant de mesurer l’impact sur le terrain ; l’évaluation est prévue en amont du lancement du projet.
* Valorisation du projet : le projet profite au plus grand nombre. Le projet comprend des actions de diffusion des résultats afin de favoriser le changement d’échelle et/ou l’essaimage du projet. Les productions du projet sont open source, et mises à disposition sur le portail Good Food.

**Majoration** : + 5 points si le projet prend place dans un quartier prioritaire social-santé.

**MODALITÉS DE SUBVENTIONNEMENT – QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

* **Enveloppe budgétaire** : Cet appel à projets est doté d’une enveloppe budgétaire de 300.000€ en subvention (250.000€ Bruxelles Environnement ; 50.000€ COCOF)
* Le **plafond maximum** des demandes de subside est de 75.000€ par projet
* **Durée :** Les projets peuvent s’étaler sur deux ans maximum (24 mois) après l’entrée en vigueur du subside. Le démarrage des projets est prévu pour octobre 2023.
* **Dépenses éligibles** : Les dépenses éligibles auront un lien direct avec le projet, auront lieu durant la période subsidiée, et doivent être réparties selon les catégories prévues (loyers, charges locatives, frais de promotion et de publication, frais administratifs, frais de déplacement, rétribution de tiers et de sous-traitants, les honoraires, les vacataires, les frais de personnel sous contrat de travail avec le bénéficiaire, les investissements (max 50% du montant demandé).

Les dépenses subventionnées doivent répondre aux conditions suivantes :

* Les dépenses seront réalisées pendant la période couverte par le subside.
* Les dépenses seront effectivement engagées par le bénéficiaire du subside.
* Les dépenses seront reprises dans la comptabilité, sont identifiables et contrôlables.

|  |
| --- |
| **CALENDRIER**   * **Lancement de l’appel :** entre le 05/05/2023 et le 09/05/2023 * **Séance d’information :** 16/05/23 à 11h en ligne   + Sur inscription : [info-goodfood@environnement.brussels](mailto:info-goodfood@environnement.brussels)   **ETAPE 1 : PRE-SELECTION**   * **Dépôt de la note d’intention : 31/05/23 à 12h** par email à [info-goodfood@environnement.brussels](mailto:info-goodfood@environnement.brussels) en précisant dans l’objet du mail : 2023\_AAP\_GF\_Associations\_Nom de l’association * **Avis d’un jury**   **ETAPE 2 : SELECTION FINALE**   * **Remise des dossiers de candidature: 03/07/23 à 12h par email** à [info-goodfood@environnement.brussels](mailto:info-goodfood@environnement.brussels) en précisant dans l’objet du mail : 2023\_AAP\_GF\_Associations\_Nom de l’association * **Jury de sélection final : semaine du 10/07/23** * **Notification des lauréats : courant septembre 2023** * **Démarrage des projets : courant octobre 2023** |

**DISPOSITIFS DISPONIBLES :**Formations à destination des acteurs et actrices du secteur social et de la santé (deux sessions sont prévues : octobre 2023 et novembre 2023).<https://goodfood.brussels/fr/contributions/formation-good-food-secteur-social-sante>

**CONTACT INFORMATION-RENSEIGNEMENTS :**

**Bruxelles Environnement – Stratégie Good Food :** [info@goodfood.brussels](mailto:info@goodfood.brussels)

1. <https://goodfood.brussels/fr/content/strategie-good-food> [↑](#footnote-ref-1)